

L'Echo Communal



Présentation d'un service:
Le service population



Dossier:
Primes 1^{ère} partie



Evénements:
La fête des pommes à Rachecourt
Anniversaire du Cercle Royal Musical



Les conseils communaux
de septembre à novembre

DOSSIER PRIMES **1^{ère} partie**

Rachecourt

Battincourt

Aix-sur-Cloie

Guerlange

Aubange

Athus

Halanzy





L'Echo Communal

pages

4
5
7
9 à 13
14
15
16 et 17
18
19
21
23 à 27
29
31

SOMMAIRE

La maison de soins psychiatriques «BELLEVUE»

**Centre Culturel Aubange
Le concours de façades fleuries**

Etat-civil et population

Dossier primes 1^{ère} partie

Tout Rachecourt dans les pommes

150 ans du CRM

Renseignements utiles

**La section ludothèque de la bibliothèque
La médiathèque**

Le point sur le dossier bibliothèque Hachel

**L'accueil extra-scolaire
Formation d'animateur(trice)s de plaines de vacances**

Les conseils communaux de septembre à novembre

Le projet d'itinéraire pédestre

**Service d'Accueil et de Prévention
Le Collège des Bourgmestre et Echevins**



EDITORIAL

L'Echo Communal
1^{er} trimestre 2005

Editeur responsable
Christian Binet

Rédaction
Christian Binet
Maurice Bon
Maurice Henoumont
Nathalie Heyard
Paul Rouard

Graphisme
Hervé Spoiden

Photos
Hervé Spoiden

Imprimeur
Imprimerie Lorgé

En ce début d'année 2005, l'équipe de la rédaction de votre nouveau bulletin communal vous souhaite joie et bonheur dans un monde que nous espérons plus pacifique et plus solidaire.

Ce court éditorial vous explique les objectifs que s'est fixé l'équipe de la rédaction de l'«Echo Communal».

Notre volonté est de vous informer de la manière la plus complète possible sur les dossiers ou travaux en cours, de fournir un maximum d'informations pratiques sur les services communaux, mais aussi de nous faire l'écho de l'ensemble de la vie de nos villages à travers nos associations, les activités ou les événements importants de la vie de nos concitoyens.

C'est pourquoi le titre d'«Echo Communal» semblait s'imposer.

Imprimé à 7000 exemplaires, ce périodique sera distribué gratuitement et régulièrement dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune et les exemplaires encore disponibles seront remis aux SI et associations des villages ainsi qu'à la Commune à l'attention des nouveaux habitants.

Une version électronique sera disponible dans les prochaines semaines sur le site internet de la Commune, ce site sera profondément renouvelé et actualisé dans le courant du mois de février.

En attendant le prochain numéro, sur lequel nous devons dès à présent travailler, permettez-moi de conclure en vous souhaitant, au nom du comité de rédaction et du Collège, une bonne lecture.

Christian BINET

➤ La Maison de Soins Psychiatriques «BELLEVUE»

Cette A.S.B.L. installée sur le site de la clinique Bellevue à Athus (propriété de la commune d'Aubange) est une institution dont le pouvoir organisateur rassemble la Commune d'Aubange, la Province et les Cliniques du Sud-Luxembourg. La Maison de Soins Psychiatriques (M.S.P.) est un établissement résidentiel qui propose un milieu de vie adapté à des personnes dont la santé mentale est altérée par des troubles psychologiques chroniques, mais néanmoins stabilisés.

Ces personnes ne nécessitent donc plus de traitement hospitalier. Elles sont encadrées par une équipe interdisciplinaire composée de **personnel infirmier, éducateur, kiné, ergothérapeute, assistant social, psychologue, psychiatre** et d'un directeur.

Le séjour des résidents peut être soit de longue durée, soit une étape en vue d'une réinsertion dans la société. Avec le **Centre Universitaire Provincial de Bertrix et le Service de Psychiatrie des Cliniques du Sud-Luxembourg**, la Maison de Soins Psychiatriques constitue un complément indispensable en matière de santé mentale.

Dans l'institution, on s'applique à donner aux résidents, un accompagnement centré sur la qualité de vie et l'autonomisation de la personne.

Cette nouvelle affectation des bâtiments fait suite à la réorganisation des services des Cliniques du Sud Luxembourg et au transfert des lits de rééducation vers le site de Saint-Mard. La Clinique «Bellevue» continue à abriter les services de la polyclinique où sont assurés des **examens radiologiques, prises de sang, consultations de chirurgie, dermatologie, médecine, psychiatrie, ORL et rhumatologie.**

ADRESSE

Cliniques du Sud-Luxembourg
Site Hôpital Bellevue
avenue de la Libération, 39
6791 Athus
tél.: 063 37 20 11



> Centre Culturel d'Aubange

1^{er} semestre 2005

Rue du Centre 17, Athus
info 00 32 (0) 63 38 95 73



Chine: Le trésor des montagnes



Théâtre des Forges



Groupe Carvine

Drôle de ferme

SCOLAIRE		TOUT PUBLIC	
14 et 16 février	Films espagnols en V.O. «El colonel no tiene que escribir» de Arturo Ripstein et «Las Hurdes» de Luis Buñuel classes d'espagnol du secondaire supérieur projection sur grand écran	18 février 20h	Diapro – FIDIV «Chine – Le Trésor des Montagnes» de et avec Jean Charbonneau
18 février 20h	Diapro – FIDIV «Chine – Le Trésor des Montagnes» de et avec Jean Charbonneau classes du secondaire projection en multivision panoramique sur grand écran	26 février 20h	Théâtre des Forges «L'Atelier» d'après le roman de Grumberg Mise en scène de Fabrice Schillaci
21 et 22 février	Planète Môme «Drôle de ferme» de Benoît Marenne classes de maternelle spectacle audiovisuel interactif sur grand écran	16 avril	Théâtre Éphémère «Le sabotage amoureux» d'après le roman d'Amélie Nothomb Mise en scène de Brigitte Baillieux
22 mars	Collectif 1984 «Fumée bleue, je vois rouge» classes de 2 ^{ème} du secondaire En partenariat avec le SAP dans le cadre du projet «assuétudes»	2 ^{ème} week-end mars	Théâtre les Gaietés «Les pavés de l'Ours» et «Dormez je le veux» de Feydeau
19 avril	Collectif D V «Inconnu à cette adresse» d'après le roman de Kathrine Kressmann Taylor classes du secondaire supérieur	26 mars	Les Guides «Fête annuelle»
25 et 26 avril	Les Zerkiens «Les petits poissons» classes de maternelle	8, 9 et 10 avril	IMMA Représentation théâtrale par les enseignants
28 avril	Théâtre Virgule «Animation autour de Molière» classes du secondaire	11 et 12 avril 27 et 28 juin	Croix Rouge «Collecte de sang»
??	Compagnie Sapiens «Godo et le Marquis» classes du secondaire	22 et 23 avril	Ligue des Familles «Bourse puériculture»
		8 mai	Communauté Laïque des 3 Frontières «Fête de la Jeunesse Laïque»

le concours de façades fleuries

Succès croissant pour le concours de façades fleuries organisé pour la troisième fois en 2004.

Plus de 60 lauréats se sont retrouvés dans une ambiance conviviale à la salle du Cléo de Rachecourt où fut proclamé le palmarès.
Avis à toutes les mains vertes de la commune.

2005 est là! L'heure de préparer boutures et semis approche.

Vous pourrez vous inscrire au concours 2005 à l'aide du bulletin de participation que vous trouverez dans la prochaine édition du bulletin communal.

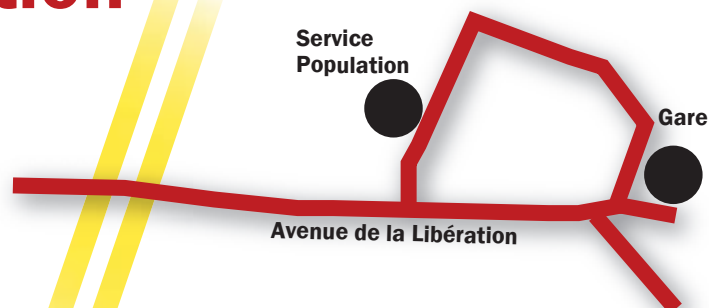




> Etat-civil et population

Présentation du service

Le Service Population est à votre disposition pour vous aider dans les moments-clés de votre existence. Voici en bref les attributions des personnes par service.



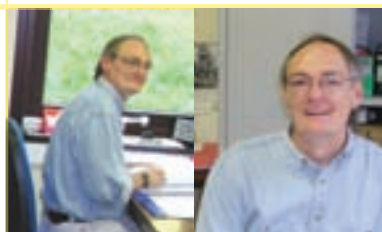
ETAT-CIVIL:

Madame Michelle NIZET

Acte de mariage;
Acte de décès;
Acte de divorce;
Acte de naissance;
Acte de dernière volonté;
Cohabitation légale;
Demande de naturalisation belge;
Généalogie;
Reconnaissance prénatale et autres;
Cimetières (concessions).

ADRESSE:

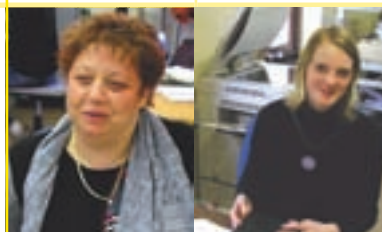
**9, rue des Métallurgistes
6791 Athus
tél.: 063 58 34 18
fax: 063 58 31 43**



POPULATION:

Monsieur Claude LATRAN

Pensions (demande);
Certificat de milice;
Inscription des étrangers.



POPULATION:

Mesdames

**Sylviane CARPENTIER,
Myriam MOUSTY,
Nathalie ANSIAU,
Lidwine HABAY.**

Composition de famille (ou registre population);
Carte d'identité;
Certificat de nationalité;
Certificat de vie;
Changement d'adresse dans commune ou vers l'étranger;
Déclaration de naissance.

Séjour aventure pour les 12 - 26 ans

Organisé par la Maison des Jeunes du 15 au 24 août 2005 à Clérieux (Drôme)

Séjour de ski pour les 12 - 26 ans

Organisé par la Maison des Jeunes du 7 au 11 février 2005 (Vacances de Carnaval) à la Bresse

Renseignements auprès de Mlle Florence Gelhey au 063/38.09.48 ou au GSM 0498/57.81.29



> DOSSIER PRIMES 1^{ère} partie

Les primes auxquelles vous avez droit!

A partir de janvier, s'ouvrira sur la commune d'Aubange, conjointement avec les communes de Messancy, Musson, St-Léger un service pluricommunal du logement.

L'une de ses fonctions sera de renseigner les administrés des communes quant aux aides régionales, provinciales et communales en matière de logement et de vous orienter vers les services compétents. Le responsable, M. Olivier Kemp, vous fournira tous les renseignements nécessaires, ainsi que les formulaires et notices pour obtenir les primes auxquelles vous avez droit.

LES PRIMES COMMUNALES

PRIME A L'ACHAT

(*) Aide financière obtenue pour l'acquisition d'une maison d'habitation sur le territoire de la Commune d'Aubange, **montant de base: 375 € - majoré de 125 € par enfant à charge.**

- > Pour être recevable, la demande de prime à l'achat doit être introduite dans le délai d'un an à dater de la signature de l'acte d'achat. Le délai peut être porté à deux ans s'il est nécessaire d'effectuer certains travaux de salubrité et d'habitabilité.

PRIME A LA CONSTRUCTION

(*) Aide financière accordée à tout constructeur d'une maison d'habitation sur le territoire de la Commune d'Aubange.

- > **Montant de base: 745 € - majoré de 125 € par enfant à charge.**

Conditions générales d'octroi:

- > L'acquéreur, son conjoint, son compagnon ou compagne ne peuvent avoir la pleine propriété ou l'usufruit total d'une autre maison d'habitation.
- > Les revenus globalement imposables du ménage doivent être inférieurs à 25.000 € par an, à augmenter de 2500 € par enfant à charge.
L'année de référence est l'avant-dernière par rapport à l'année au cours de laquelle la demande est introduite.
Le montant de la prime sera augmenté de 15% si les revenus susmentionnés sont inférieurs à 17.500 €/an et de 25% si inférieurs à 12.500 €/an.
- > L'acquéreur s'engage à habiter, lui-même, sans autre locataire, la maison pour laquelle il perçoit la prime pour une période de dix ans minimum.
- > La demande de prime à la construction doit être introduite dans les deux ans de la délivrance du permis de bâtir.

PRIME A LA REHABILITATION

(*) Cette prime est octroyée aux bénéficiaires de la prime accordée par la Région Wallonne (voir p. 10) qui **entreprennent des travaux améliorant un logement sur la commune d'Aubange** (ex.: remplacement de portes et châssis (vitrage y compris), remplacement de toiture, ...)

Le montant est fixé à 10% du montant octroyé par la région wallonne.

Conditions générales d'octroi:

- > Le bénéficiaire s'engage à occuper l'immeuble réhabilité pendant une durée de dix ans minimum prenant cours à la date du paiement de la prime communale, sans y admettre d'autres locataires.
- > Pour être recevable, la demande de prime doit être introduite dans les nonante jours qui suivent la notification au demandeur du montant définitif de la prime octroyée par la Région Wallonne.

(*) Conditions non-exhaustives. Pour plus de renseignements, nous contacter.
Le montant des primes est sujet à modification.



(1)

L'enfant handicapé à (au moins) 66% sera compté pour deux enfants à charge.

Le demandeur et/ou son conjoint handicapé au même pourcentage sera considéré comme ayant un enfant à charge.

PRIME POUR INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS A CARACTERE PROFESSIONNEL

(*) Réservee aux entreprises artisanales, commerciales ou agricoles établies sur le territoire de la Commune d'Aubange, pour l'achat d'un immeuble exclusivement à caractère professionnel, la construction de la partie professionnelle d'un immeuble ou la transformation de la partie professionnelle d'un bâtiment.

Conditions générales d'octroi (*):

- > L'entreprise ne doit pas occuper plus de 12 salariés (équivalent temps plein) au moment de la demande.
- > Etre en ordre avec le règlement général sur la protection du travail.
- > Divers taux.

AUTRES PRIMES COMMUNALES

PRIME DE RENTREE SCOLAIRE

(*) Allouée au bénéfice de **tout enfant domicilié au moment de la rentrée scolaire sur le territoire communal lorsqu'il fréquente, pour la première fois, une première année du cycle d'enseignement secondaire** (général, technique, professionnel ou spécial).

Montant: 200 €.

PRIME DE NAISSANCE

(*) Prime octroyée à **toute mère domiciliée dans la Commune depuis un an au moins pour chaque naissance survenant dans son foyer.**

- > Pour les adoptions (limite 18 ans).
- > Pour les cas de légitimation par adoption (limite 18 ans).

Montant: 175 €.

LES PRIMES DE LA RÉGION WALLONNE

PRIMES À LA RÉHABILITATION

Aide financière pour effectuer certains travaux dans une maison d'habitation de plus de 15 ans

Cette subvention est **de 20 à 40%** du montant des travaux avec **un maximum allant de 1480 à 2980 €** selon le revenu global imposable du ménage. **Cette prime est majorée de 20% par enfant à charge ou par personne handicapée dans le ménage.**

Conditions générales d'octroi (*):

- > La première occupation de **la maison doit dater d'au moins 15 ans.**
- > La prime ne couvre que les travaux repris dans la liste de la région wallonne.
- > Le bâtiment doit effectivement servir au logement.

(*) Conditions non-exhaustives. Pour plus de renseignements, nous contacter.
Le montant des primes est sujet à modification.

N.B.: Pour les primes de la Région Wallonne, il est impératif qu'un estimateur soit venu sur les lieux pour établir la liste des travaux subsidiés et que la Région vous ait fait parvenir son accord avant de pouvoir commencer les travaux.

Prime à la restructuration

Aide financière, soit pour des transformations importantes de structure dans une maison, soit pour transformer un bâtiment non résidentiel (grange, garage, atelier . . .) en bâtiment résidentiel.

Les sommes touchées varient de **20 à 40 % du montant des travaux hors TVA** avec un **maximum allant de 1985 à 3980 €** selon le revenu global imposable du ménage.

Cette prime est **majorée de 20% par enfant à charge ou par personne handicapée dans le ménage.**

Condition générale d'octroi (*):

- > Le montant minimal des travaux doit être de 5000 € hors TVA.

Prime à la démolition:

Aide financière pour entreprendre la démolition d'une habitation non-améliorable.

Le montant touché est de **40% du coût hors TVA avec un maximum de 1985 €.**

Condition générale d'octroi (*):

- > La maison doit être reconnue comme non-améliorable par les services compétents.

> Prêt jeune:

Aide financière accordée par la Région Wallonne aux personnes de moins de 35 ans qui contractent un emprunt hypothécaire auprès d'un organisme conventionné pour construire, acheter ou rénover.

Le montant touché est de **50 € par mois pendant les 8 premières années de l'emprunt.**

Conditions générales d'octroi (*):

- > L'emprunteur doit avoir moins de 35 ans au moment de la signature de l'emprunt.
- > Le coût de l'habitat doit être inférieur à 111.600 € hors TVA, hors terrain.
- > L'emprunt contracté doit être d'au moins 25.000 €.
- > L'emprunteur ne peut se trouver dans une tranche de revenus supérieure à celle du revenu moyen.
- > L'emprunt doit avoir un taux fixe pendant au moins 10 ans.
- > L'emprunteur ou son conjoint ne peut avoir été plein propriétaire ou plein usufruitier d'un logement pendant les 2 années qui précèdent la signature de l'acte de prêt.

> ADEL (aide au déménagement et au loyer):

Cette aide s'adresse:

- > Il faut avoir **résidé dans le logement depuis au moins un an.**
- > **Aux personnes en état de précarité** pour déménager d'un logement reconnu **inhabitable** vers un logement salubre.
- > **Aux personnes qui vivent dans un logement surpeuplé.**
- > **Aux personnes sans abri.**
- > **Aux ménages comprenant une personne handicapée** qui quittent un logement inadapté pour un logement adapté.

Le montant versé est de **400 € pour l'aide au déménagement, majoré de 20 % par personne à charge ou par enfant handicapé et de maximum 100 € par mois** pour l'aide au paiement du loyer d'un logement salubre.

Conditions générales d'octroi: (*)

- > Etre en situation de précarité ou vivre dans un logement surpeuplé ou être sans abri depuis au moins 3 mois.
- > Ne pas être plein propriétaire d'un logement habitable.
- > Le logement de départ doit être reconnu comme insalubre.

(*) Conditions non-exhaustives. Pour plus de renseignements, nous contacter.
Le montant des primes est sujet à modification.

Assurance gratuite contre la perte de revenu:

pour toute personne qui a contracté un emprunt hypothécaire pour acheter, construire ou réhabiliter un logement d'habitation.

En cas de perte involontaire de travail, l'assurance garantit un montant **maximum de 6200 € par an pendant 3 ans, durant les 8 premières années du prêt.**

Conditions générales d'octroi: (*)

- > Disposer d'un contrat d'emploi à durée indéterminée, au moins à mi-temps.
- > L'emprunteur doit avoir moins de 35 ans au moment de la signature de l'emprunt.
- > Disposer au moins d'un contrat d'emploi à durée déterminée.
- > La personne qui contracte l'emprunt ne peut pas être plein propriétaire d'un autre logement.

Prime à la mise en place d'un système d'épuration individuelle:

Le montant de la prime est de **2500 €** pour l'installation d'un système agréé.

Cette prime est **plafonnée de 70 à 80 %** selon les cas.

Conditions générales d'octroi: (*)

- > Il est indispensable de demander un permis d'environnement à la Commune.
- > Le matériel utilisé doit être agréé ou conforme.
- > Attention, cette prime n'est pas octroyée pour les nouvelles constructions.

CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Permet de chauffer de l'eau à partir du rayonnement solaire

Prime de la Région Wallonne

Cette aide est d'un montant de **1500 €** pour une surface entre 2 et 4 m².

Supplément de 100 € par m carré supplémentaire.

Le montant maximal de la prime est de 6000 €. Le montant total ne peut pas excéder 75 % de l'investissement.

- > Diverses conditions techniques (nous consulter).

Prime de la Province

Cette aide s'élève à **625 €**.

Conditions générales d'octroi (*):

- > Le coût minimal des travaux doit être de 1240 €.
- > La superficie minimale doit être de 4 m².

(*) Conditions non-exhaustives. Pour plus de renseignements, nous contacter.
Le montant des primes est sujet à modification.



Prime de la Commune

(*) Subvention destinée à encourager l'utilisation d'énergie solaire par l'installation de capteur solaire thermique.

Celle-ci est accordée aux personnes physiques ou morales qui en font la demande.

Elle s'élève à 625 €.

Déduction d'impôts

(*) **15%** du coût de l'installation peuvent être déduits, avec un **maximum de 600 € déductible.**

RENSEIGNEMENTS

Olivier Kemp

Service Logement
des Communes

d'Aubange, Messancy,
Musson, Saint-Léger

olkemp@yahoo.fr

GSM : 0474/ 600.128

**Horaires des permanences
du service logement sur
les quatre Communes
d'Aubange, Messancy,
Musson, Saint-Léger:**

LUNDI:

Athus,
22 rue Haute
(ancien bureau
du Bourgmestre)
de 9h00 à 11h30.

MARDI:

Musson,
1 place Abbé Goffinet
de 9h00 à 11h30.

MERCREDI:

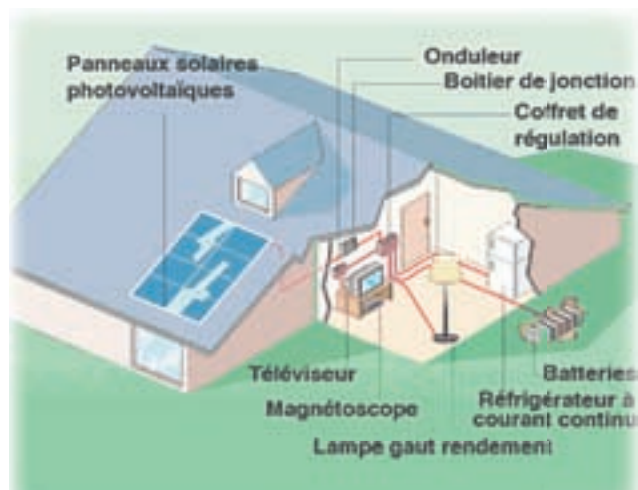
Messancy,
100 Grand-rue
de 9h00 à 11h30.

JEUDI:

Athus,
22 rue Haute
(ancien bureau
du Bourgmestre)
de 9h00 à 11h30.

VENDREDI:

St-Léger,
19 rue du Château
de 9h00 à 11h30.



ADRESSES UTILES

Aides de la Région Wallonne

www.wallonie.be

Numéro vert: 0800 119 01

Aides Provinciales

www.province.luxembourg.be

tél.: 063 212 829

Exonération d'impôts concernant l'énergie

<http://mineco.fgov.be>

tél.: 02 206 42 97

Pour l'épuration individuelle (région wallonne)

www.environnement.wallonie.be

tél.: 081 33 63 60

Guichet de l'énergie

www.energie.wallonie.be

Vous retrouverez la suite du dossier primes dans le prochain numéro.



A Rachecourt, un petit village gaumais de 600 habitants, qui se veut accueillant, propre et fleuri, la fête des pommes est une journée consacrée à la pomme et à ses dérivés.

➤ Tout Rachecourt dans les pommes

Fête des pommes 2004



Désirant valoriser les anciens vergers du village essentiellement constitués de hautes-tiges, nous avons depuis 1989, créé cette fête des pommes. Simple marché au départ, c'est devenu peu à peu une foire essentiellement artisanale mais centrée sur la pomme et les produits du terroir.

Chaque artisan est sollicité pour mettre en évidence le thème de la pomme et des prix récompensent les meilleures réalisations.

L'ambiance de la fête est assurée par plusieurs animations de rue s'adressant tant aux enfants qu'aux adultes.

Des producteurs locaux et autres mettent en vente des variétés de pommes telles que: rambour, reinette, calville, belle-fleur, ...

Des pépiniéristes proposent des variétés sélectionnées par l'Institut de Phytopathologie de Gembloux, particulièrement intéressantes, tant au point de vue qualité du fruit que résistance de l'arbre aux ennemis des vergers.

D'année en année, le succès de cette fête va croissant et l'an dernier, on a dénombré environ 6000 visiteurs.

On peut également faire presser ses pommes sur place ou prendre rendez-vous avec un des deux pressoirs (Rachecourt Jus à Rachecourt et Gaume Jus de Pomme à Halanzy) où il est possible d'obtenir un jus pasteurisé se conservant facilement une année.

Tous les ans, les 2 cercles vous proposent le repas de midi où la pomme et ses dérivés sont au menu. L'édition 2004, on peut le dire, a encore porté ses fruits.

José Bosseler, Président du S.I. de Rachecourt

ges, Rues &

it à la fête

rues du village. Lors de cette édition, ils éta
duction. À leurs côtés, artisans et artistes ont
nd marché de la pomme, véritable institut
ent variées : mur d'escalade, tir à l'arc (ou les
Guillaume Tell), spectacles pour les enfants,
ers. Tous les ingrédients étaient réunis pour
nifestation familiale au goût juteux et sans p



RACHECOURT • Festivités

Populaire, la fête de la pomme

Dimanche, le petit village de Rachecourt a connu sa terrible journée d'affluence pour le grand bonheur des organisateurs et vendeurs de pommes.

À SCHALKENDORF, un petit village alsacien de 282 âmes, on a dénombré 521 hectares de surface communale et 21 hectares de vergers. À Rachecourt (Aubange), peu après la création de la fête, un relevé mentionnait qu'il y avait autant de pommiers que d'habitants. C'est dire si les arbres fruitiers sont légion un peu partout dans les plaines et coteaux. Mais là s'arrête probablement la comparaison puisque d'un côté de la frontière on a voulu créer une école, une association didactique et de l'autre une grande fête populaire, comme le fruit d'ailleurs.

D'année en année, avec autant de bonheur le syndicat d'initiative rassemble dans la rue et sous chapiteau artisans, produits de bouche et producteurs professionnels autour du thème de la pomme. Quelques régionaux, avec des variétés anciennes se joignent également à ce marché. Pour le village, c'est jour de fête.



Pour la fête des pommes, les rues de Rachecourt sont aussi ouvertes aux artistes.

AL 370180

comptes terminés, ce lundi matin, il se réveille une fois de plus avec nous encore émerveillés

5 200 visiteurs, hier », annonce, avec le sourire, le président. Et si la foule semblait moins dense, « c'est parce que la température était plus fraîche que les années antérieures et que l'on s'attendait moins aux stands », commente Na-

spectacle « les Échappés aux oubliettes » est le type même d'animation que le public attend dans ce genre de journée. En allant avec technique, les métiers du cirque sur un rythme de percussions, cracheur de feu et jongleurs dans la rue rassemblent et impressionnent le public toujours motivé.

Et la fête avec aussi ses stands didactiques, ses promesses à croquer sur plusieurs murs d'escalade se poursuit longtemps dans la soirée. Sur le stand du syndicat d'initiative, Jules Gouverneur, un fidèle, au micro, commente et accroche les badauds : quelle édition pour cette fête ? Combien de pommes nous en livre-t-

> 150^{ème} anniversaire du Cercle Royal Musical d'Aubange



Le 23 décembre 2004, les festivités du 150^{ème} anniversaire du Cercle Royal Musical se sont terminées par un grand concert de gala, donné par la Musique Royale de la Force Aérienne Belge, placé sous la direction du major-chef de musique Alain Crepin, qui, par ailleurs, est également directeur du CRM depuis le 1^{er} mai 1994.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de nombreuses organisations dont le but était de célébrer cet anniversaire hors du commun, puisqu'à l'heure actuelle, le CRM est la plus vieille société de musique en exercice de la province de Luxembourg. Pour les responsables, le principal écueil à éviter était probablement le fait de vouloir jouer à l'impresario et de basculer dans le travers d'organisations trop prestigieuses, genre intellectuelles, coupées de nos racines et de notre personnalité véritable.

Le Cercle Royal Musical est un orchestre d'harmonie amateur, bien implanté dans sa commune, soucieux de développer avec les sociétés de musique des alentours des liens d'amitié et de respect mutuel. Il s'efforce également, tout en restant une association de loisirs, de présenter une musique de haute qualité, pari tenu puisque, depuis 1985, au travers de 6 concours de classement, la plus haute division fut toujours accordée au CRM, chaque fois avec un pourcentage de points remarquable.

Cette qualité musicale s'exprima lors de l'ouverture de l'année jubilaire, au cours du grand concert de gala donné par le CRM, en date du 27 mars, dans le hall des sports du Clémaraire comble, comme ce fut d'ailleurs le cas chaque fois qu'une organisation se déroulait à cet endroit. Le répertoire présenté à l'époque était peut-être un peu plus « technique », l'on pardonnera sans doute volontiers au chef et aux musiciens de s'être fait plaisir en favorisant cette fois-là l'aspect recherche musicale.

Les 5 et 6 juin, le CRM a célébré son jubilé avec les aubangeois et bien sûr des personnes venues d'autre collines au travers d'une fête populaire, la Harpaille, à l'origine, des réjouissances au cours desquelles on procédait à la bénédiction des chevaux, à l'entrée de la fenaison. Si l'esprit de la fête d'origine ne fut pas appliqué à la lettre, ses aspects festifs, folkloriques et moyenâgeux n'en furent pas moins mis en évidence : le groupe « Crétonnerre », le village médiéval et surtout l'histoire du CRM présentée en cinq tableaux, avec une prestation théâtrale d'acteurs et d'un présentateur, des projections d'images et de film sur grand écran et l'illustration musicale de tout cela avec l'orchestre du CRM présent sur scène, qui d'ailleurs, à plusieurs reprises, est intervenu dans le jeu des acteurs. Parmi les nombreux spectateurs, certains, au courant de l'histoire du groupe, ne purent s'empêcher d'écraser au coin de l'œil une larme d'émotion.

Afin d'honorer la volonté du CRM d'entretenir avec un maximum de sociétés de musiques des liens solides d'amitié, 3 grands rassemblements furent organisés, les 1 et 2 mai, 15 et 16 mai, 9 et 10 octobre, au cours desquels plus de 1000 musiciens, appartenant à 21 sociétés se retrouvèrent pour fêter nos 150 ans, notamment en interprétant la marche de l'anniversaire « 150 ans plus tard », composée et dirigée par Alain Crepin, présent à tous les concerts. Nous nous devons d'honorer les autres harmonies de l'entité communale de façon plus particulière.

Avec l'accord de tous les responsables, l'on décida d'un concert commun, réunissant les quatre harmonies communales, à savoir l'harmonie royale « Les Echos de la Batte » de Battincourt, les harmonies d'Halanzy, l'harmonie royale « Les Sapeurs Pompiers » d'Athus et le Cercle Royal Musical. Après plusieurs répétitions, devant un Clémaraire à nouveau comble et très impressionné, le 23 octobre, les quatre chefs se succédèrent à la direction de l'orchestre des quatre harmonies communales qui présentèrent un concert de qualité sans doute, mais certainement symbolique par la réunion des musiciens amateurs de notre commune.

Avec le prestigieux concert de la Musique Royale de la Force Aérienne belge se tourne la dernière page de notre année jubilaire. Pour tous les membres du CRM, elle a été exigeante, parfois harassante, mais je pense qu'elle a atteint pleinement les deux objectifs principaux que nous nous avions fixés : présenter le 150ème en concordance avec notre nature en nous faisant connaître tels que nous sommes et surtout, alimenter et continuer à épanouir notre vie sociétariaire d'amateurs et de bénévoles.

Il reste maintenant à fixer tous ces moments privilégiés dans le livre du 150ème, dans lequel nous allons faire place bien sûr aux événements jubilaires, mais aussi à notre histoire communale, aux harmonies et associations du Grand Aubange. Cette dernière tâche se révèle également importante, elle nécessite la mise en œuvre d'un comité de rédaction qui espère vous présenter l'œuvre imprimée dans le courant de juin 2005.

Christian Lorgé



Vous trouverez sur cette page tous les numéros et adresses.

Cette page est située en milieu de magazine pour que vous puissiez la détacher.

> Renseignements utiles

Cliniques – Hôpitaux – Maternités

> Clinique «Belle-Vue»

Avenue de la Libération, 39 ATHUS

063/37.20.11

> Clinique Saint-Joseph

Rue des Déportés, 137 ARLON

063/23.11.11

Divers

> Aide Familiale

Avenue de Longwy, 238 ARLON

063/23.04.04

> Crèche «Les Poussins»

Rue Houillon, 39 ATHUS

063/37.15.73

> Infor Jeunes

Rue de la Caserne, 44 ARLON

063/23.68.98

> A.L.E. (agence locale pour l'emploi) – M. B. NICOLAS

(Bâtiment Home Lorrain rue des Métallurgistes)

063/23.61.31

Mutualité

> Mutualité Chrétienne

Grand-rue, 61, Athus

063/38.36.77

Avenue de la Gare, 6, Aubange

063/38.36.73

Rue du Chalet, 8, Halanzy

063/67.56.95

> Mutualité Libérale

Grand-rue, 9, Athus

063/38.49.99

063/24.53.00

> Mutualité Neutre Munalux

30, rue de la Volette, Halanzy

063/38.60.25

> Mutualité Socialiste du Luxembourg

87, Grand-rue, Athus

063/38.12.30

061/23.11.11

Syndicats d'Initiative

AUBANGE, Président: M. A. ETTINGER

063/38.86.54

RACHECOURT, Président: M. J. BOSSELER

063/67.58.03

HALANZY, Président: M. G. VILMUS

063/67.88.02

Gares

ATHUS

063/38.54.20

ARLON

061/22.63.36

Postes

ATHUS

063/38.81.92

AUBANGE

063/38.86.17

HALANZY

063/67.00.10

Contrôle des Contributions

Athus 29, rue Haute

063/38.82.88

Recettes

063/38.82.88

Contrôle Cadastre

063/38.95.21

Ouvert le vendredi matin

Réseau de distribution d'eau S.W.D.E.

Rue J. Saintraint, 14 à 5000 NAMUR

081/25.66.11

Ordures ménagères

Collecte:

Mardi: Aubange - Halanzy - Battincourt - Rachecourt - Aix-sur-Cloie

mercredi: Athus - Guerlange

Parc à conteneurs

Zoning industriel d'AUBANGE

du lundi au vendredi de 13 à 19 h

063/38.73.25

le samedi de 9 à 12 h et de 13 à 19 h



Construction, achat, démolition, réhabilitation, primes diverses**Info-conseil logement**

Arlon, Place des Chasseurs Ardennais, 4

063/22.55.75

Administration communale**Accueil**

063/38.12.50

Secrétariat

063/38.12.51

Urbanisme

063/38.12.57

Population (rue des Métallurgistes)

063/58.34.18

Comptabilité

063/38.77.77

38, rue Haute à ATHUS

Heures d'ouverture des bureaux: 08 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 14 h 30

Primes communales, Province, Région Wallonne

Olivier Kemp

0474/600.128

Permanences communales**Halanzey – Hôtel de ville, salle de la Protection Civile:**

le jeudi de 14 à 15 h. (sauf fériés).

Rachecourt – ancienne Maison Communale:

le jeudi de 15 h 15 à 16 h. (sauf fériés)

Pointage communal (chômage)**3 et 26 du mois**

ATHUS, 38, rue Haute

Hommes, de 9 h à 9 h 15

Femmes, de 9 h 15 à 9 h 45

AUBANGE, ancienne maison communale

Hommes et femmes, de 10 h 15 à 10 h 45

BATTINCOURT, Local Odyssee

Hommes et femmes, de 11 h 30 à 11 h 40

HALANZY, Hôtel de Ville

Hommes et femmes, de 14 h à 14 h 30

RACHECOURT, ancienne maison communale

Hommes et femmes, de 15 h 15 à 15 h 25

Permanences de Monsieur le Bourgmestre

ATHUS, 38 rue Haute (bureau de la Releveuse communale)

Le mercredi de 17 h à 19 h

Le samedi de 9 h à 12 h

Urgences

Pompiers:

100 ou 063/37.13.15

Ambulances:

100 ou 063/37.13.15

Police locale:

063/38.02.40

Prévention «drogue» M.J.C. «Le Rallye» Athus

M. Michaël MATHIEU

063/38.87.16

Recherche Logement**Habitations du Sud-Luxembourg** (logements sociaux)

Rue des Métallurgistes, 18, Athus

063/38.78.31

Gestion Logement Sud-Luxembourg (agence immobilière sociale)

063/ 22.11.81

Square Albert 1^{er}, 23, 6700 Arlon

GSM : 0498/72.23.07

Habitations insalubres

Demande d'enquête: Région Wallonne

Tél. vert: 081/33.23.278

De 9 h à 12 h 30

Renseignements à la Commune:

M. Maurice BON

063/38.09.53

Allocations chauffage au CPAS

A ce sujet permanences spéciales:

Le mercredi de 9 h à 11 h au CPAS, 103, rue de Rodange à ATHUS

ou

Le mardi de 9 h à 11 h au CPAS, rue du Village à AUBANGE

Pour tous renseignements:

Madame C. BROCA, CPAS d'AUBANGE

063/38.18.43



La section LUDOTHÈQUE

de la bibliothèque d'Athus

La ludothèque propose un fond riche de quelques 500 jeux en prêt et couvre tous les publics.

Ces jeux peuvent convenir tant aux enfants qu'aux adolescents et aux adultes.

La ludothèque est installée au 2^{ème} étage du Centre Culturel, rue du centre 17 à Athus. Elle est animée par Laurence Meunier.

Horaire d'ouverture au public:

Mercredi: 14h00 à 16h00
Vendredi: 13h45 à 15h45
Samedi: 10h00 à 12h00

Pour les classes et les associations, il est possible de prendre rendez-vous en semaine en téléphonant au 063/38 95 73 (service ludothèque).

Des séances de jeux peuvent également être organisées dans les locaux du Centre Culturel selon la disponibilité des salles.

La MÉDIATHÈQUE

Lorsque musique, cinéma et documentaires sont porteurs d'idées et d'émotions, ils ont valeur de biens culturels. Néanmoins, les modes de production et de distribution en font aussi des produits commerciaux, dont la diffusion dépend alors de leur rentabilité plutôt que de leur originalité.

Contre toutes les tentatives d'uniformiser les goûts et les valeurs, la Médiathèque prend le parti de «prêter la diversité». Sa prospection couvre les filières indépendantes comme les circuits commerciaux, en Belgique et sur tous les continents, pour vous présenter les nouveautés d'artistes célèbres ou à découvrir.

Sa différence, c'est un répertoire unique, construit bien au-delà des fast-food culturels et des grands succès standardisés: 3.500.000 titres représentés par 235.000 albums CD, 27.000 films de cinéma et documentaires en DVD et VHS, 6.000 CD-Rom (documentaires et jeux), 2.000 cours de langues sur tous supports.

La médiathèque vous propose:

- > Des collections immensément riches en prêt à quiconque souhaite les explorer.
- > En page d'accueil de www.lamediatheque.be comme sur les sites locaux,

Conditions de prêt :

L'inscription est annuelle sur présentation de la carte d'identité.

5,00 € par personne,
10,00 € par famille,
10,00 € par classe ou association.

Par famille, le nombre de jeux est limité à 3 pour une durée de 2 semaines.

Pour les associations et les classes, le nombre de jeux est revu en fonction des participants et des catégories d'âges.

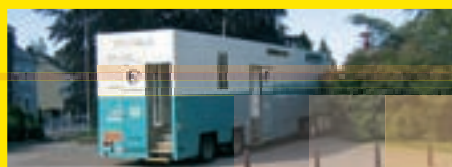
Afin de mieux satisfaire ses adhérents, la ludothèque augmente chaque année, par des achats, son stock de jeux mais également par l'apport d'un dépôt de 200 jeux de la ludothèque provinciale, dépôt renouvelé régulièrement.

des informations sur les nouvelles acquisitions, les manifestations, animations, expositions, concerts organisés dans le réseau de prêt, les événements culturels, les partenariats.

L'inscription (à vie) coûte 15 €; les tarifs et la durée du prêt sont adaptés à chaque type de média. Une formule particulière - inscription gratuite et double durée de prêt pour les médias pédagogiques - est prévue à l'intention des enseignants, éducateurs, animateurs et formateurs. La carte de membre est valable dans les 109 points de prêt du réseau, en Wallonie et à Bruxelles.

Informations :

Direction du réseau: 081/30.76.67 –
direction.reseau@lamediatheque.be
Centre administratif du discobus n°2 -
061/22.43.20 -
discobus2@lamediatheque.be
Le discobus passe près de chez vous.
Il vous attend à ATHUS
tous les vendredis de 16h45 à 18h45,
place des Martyrs (Gare)



Le réseau des bibliothèques communales d'Aubange.

Bibliothèque locale Hubert Juin à Athus:

64, Grand-Rue (bâtiment Hachel)
à 6791 Athus
Tél. : 063/ 38 20 45
Fax : 063/37 09 57
E-mail : bibli.aubange@bibli.cfwb.be

Horaire d'ouverture :

Lundi : 13h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h30
et 13h00 à 18h30
Vendredi : 9h00 à 12h00
et 13h30 à 18h00
Samedi : 8h30 à 12h00

La bibliothèque possède également une section ludothèque au Centre Culturel d'Athus.

Filiale de Halanzy

Ancienne Maison communale -
Grand-place à 6792 Halanzy
Tél. : 063/42 23 35 ou 063/67 71 51
E-mail : bibli.halanzy@bibli.cfwb.be

Horaire d'ouverture :

Mardi : 17h00 à 18h30
Mercredi : 15h30 à 18h30
Vendredi : 15h30 à 18h30
Samedi : 9h30 à 12h00

Dépôt d'Aubange :

Ancienne Maison communale -
Rue du Village à 6790 Aubange
Tél. : 063/67 62 94
E-mail : depot.aubange@bibli.cfwb.be

Horaire d'ouverture :

Mardi : 14h00 à 16h30
Mercredi : 13h30 à 15h00
Jeudi : 17h30 à 19h00

Dépôt de Rachecourt :

Ecole communale -
229, rue de l'Atre à 6792 Rachecourt
Tél. : 063/22 96 50
E-mail : bibli.rachecourt@bibli.cfwb.be

Horaire d'ouverture :

Lundi : 19h00 à 20h00
Mardi : 19h00 à 20h00
Mercredi : 16h00 à 18h00

Les bibliothèques d'Aubange disposent d'un fond riche de quelques 80.000 ouvrages.

Conditions de prêts dans les bibliothèques communales :

- > L'inscription est gratuite sur présentation de la carte d'identité.
- Les enfants seront obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable lors de l'inscription.
- > Redevance de prêt de 0,20 € par livre ou revue pour une durée de 4 semaines.
- > Pour les moins de 18 ans, le prêt est gratuit à l'exception des bandes dessinées.
- > En cas de retard, une amende de 0,20 € par livre et par semaine de retard est demandée, majorée des frais de timbre.



le point de la situation sur le dossier **BIBLIOTHÈQUE HACHEL**

Il semble nécessaire de faire le point sur ce dossier à travers un bref rappel historique et quelques questions fondamentales
Cet ancien bâtiment commercial d'Athus a été choisi pour accueillir après rénovation l'implantation principale de nos bibliothèques communales.

L'acquisition de cet immeuble a été décidée à l'unanimité par le conseil communal du 23 décembre 1997. Après avoir franchi les étapes administratives, un accord de principe a été donné par le Ministre Rudy Demotte le 5 juin 2003 sous réserve des possibilités financières de la Communauté Française.

Le dossier étant complet, nous attendons l'accord définitif de la Communauté.

Entre-temps, la Commune rénove de manière importante ses locaux, ce qui a obligé la bibliothèque d'Athus à quitter les caves de l'Hôtel de ville.

Un local privé susceptible d'accueillir provisoirement la bibliothèque s'étant avéré ne pas pouvoir répondre aux délais prescrits, le Collège du Bourgmestre et des Echevins a décidé au cours de l'été d'installer la bibliothèque dans le bâtiment Hachel tout en maintenant les contacts avec la Communauté Française pour débloquer le dossier.

Les travaux d'aménagements provisoires et le déménagement des dizaines de milliers de livres de la bibliothèque d'Athus ont été réalisés entre la mi-septembre et fin octobre, ce qui a permis la réouverture de la bibliothèque le 3 novembre.

La fréquentation de la bibliothèque et les nouvelles inscriptions ont augmentés, preuve à la fois de l'attente des anciens lecteurs de retrouver leur bibliothèque mais aussi de la découverte, grâce à une localisation plus attractive, de notre bibliothèque par de nouveaux lecteurs.

Au passage, soulignons le remarquable travail réalisé tant par les bibliothécaires que par le personnel du service travaux, qu'ils en soient ici tous chaleureusement remerciés.

Evoquons avec vous quelques questions parfois entendues au sujet du bâtiment Hachel

Pourquoi une nouvelle bibliothèque? Les locaux dans les caves de l'Hôtel de Ville ne suffisaient-ils pas?

Tous ceux qui ont eu l'occasion de visiter la bibliothèque d'Athus dans les caves de l'Hôtel de Ville seront d'accord pour dire que si elle fait partie des meilleures bibliothèques de la province, grâce à la richesse de ses collections et à la qualité de l'accueil des bibliothécaires, il est évident que ses locaux étaient exigus, inconfortables et de plus inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite.

La nouvelle implantation ne concerne qu'Athus!

Faux! D'abord de nombreux lecteurs se déplacent lorsqu'ils recherchent un livre et d'autre part les normes de la Communauté Française imposent de conditions particulières.

Ne pas les respecter à Athus aurait eu des conséquences dommageables pour l'ensemble du réseau de nos bibliothèques d'Halanzy, Aubange et Rachecourt.

Pourquoi ne pas avoir construit une nouvelle bibliothèque?

Pour plusieurs raisons: le Conseil communal a estimé à l'unanimité que l'implantation Hachel, au coeur d'Athus, à proximité des écoles, dans un bâtiment adéquat, était une occasion à saisir. En outre, la construction d'un nouveau bâtiment posait plusieurs problèmes (localisation sur un terrain bien situé et constructible, coût excessif, réticence des pouvoirs subsidiaires...)

Pourquoi ne pas avoir exécuté les travaux sur les fonds propres de la Commune pour gagner du temps?

L'objectif, dans n'importe quel dossier est de rechercher un maximum de subsides et de ne pas abandonner lorsque les difficultés surgissent.

Comment va évoluer la situation ?

Ce 21 décembre, Madame la Ministre Fadila Laanan nous a informé qu'elle débloquait 362.000 €.

Nous devons entamer, dans le courant de l'année 2005, les travaux lourds dans le bâtiment Hachel ce qui impliquera de trouver une nouvelle localisation pendant la durée des travaux pour permettre à la bibliothèque de rester ouverte.

A la fin des travaux, les bibliothécaires disposeront d'un outil performant pour poursuivre le développement de nos bibliothèques dans une dynamique de projets avec l'objectif permanent d'améliorer l'offre et la qualité de service pour les lecteurs.





L'accueil extra-scolaire

«Les Aprem'actions» de la commune d'Aubange

Quoi?

Des activités récréatives telles que jeux, sports, bricolages, découverte nature, grands jeux extérieurs,....

Où?

- > **Aubange (salle polyvalente);**
- > **Athus (au pavillon d'Action Sociale);**
- > **Halanzy (ancien Hôtel de Ville).**

Quand?

Tous les mercredis après-midi de 12h15 à 18h (hors congés scolaires).

Pour qui?

Les enfants de 2^{1/2} à 12 ans.

Avec qui?

Des éducateurs et des animateurs brevetés.



Une enquête réalisée en 2003 révélait un manque crucial de possibilités d'accueil pour les enfants de 2^{1/2} à 12 ans, les mercredis après-midi et lors des petits congés scolaires.

SUITE À CETTE ENQUÊTE

- > Une brochure reprenant l'offre d'accueil a été réalisée fin octobre 2003 et diffusée dans tous les établissements scolaires (brochure encore disponible à l'accueil de l'administration communale).
- > Activités organisées les mercredis après-midi.
- > Matériel ludique et didactique mis à disposition des enfants (pour un montant de 12000 €).
- > Formation du personnel d'encadrement.

Actuellement la commune organise via le centre de promotion sociale de la Communauté française, des formations de «méthodologie de l'accueil des enfants dans une structure collective» (reconnues et agréées par la Communauté française).

La commune a organisé une formation en «techniques d'animation d'un groupe d'enfants» en décembre 2004 et va organiser une formation de «professionnalisation de l'accueil des enfants» les 30, 31 mai, 6 et 7 juin (renseignements et inscriptions auprès de la coordinatrice Nathalie Heyard). Les formations sont gratuites.

> A venir !!!

Un site internet (ecaubange.tnl.be) dédié à la jeunesse permettra aux citoyens de rechercher les activités qu'ils souhaitent pour des jeunes de 0 à 26 ans.

Renseignements:

Nathalie Heyard coordinatrice
enfance-jeunesse
Administration communale
22, rue Haute, 6791 Athus
Tél.: 063/38.09.50
GSM: 0477/98.22.14
nathalie.heyard@publilink.be



Formation d'animateur(trice)s de plaines de vacances

Tu as 16 ans accomplis et tu souhaites animer des enfants, prendre des initiatives, développer divers projets,...

Nous te proposons de suivre un stage de formation d'animateurs(trices) de centres de vacances du 7 au 11 février et/ou du 28 mars au 1er avril (vacances de Carnaval et/ou Pâques) ; formation dont les frais sont partiellement pris en charge par la Commune.

Nous nous engageons à t'assurer un travail rémunéré sur les plaines de vacances de la Commune (deux semaines à Pâques et cinq semaines en juillet-août).

Si tu es intéressé(e) par cette formation, inscris-toi dès maintenant.

Pour tout renseignement complémentaire, tu peux contacter Josiane Scalcon ou Nathalie Heyard, tous les jours ouvrables aux heures de bureau, au 063/38.09.50 ou 0477/98.22.14 ou par e-mail : nathalie.heyard@publilink.be



> EN BREF, Les CONSEILS COMMUNAUX de septembre à novembre



SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2004

- > Vérification des pouvoirs d'un conseiller communal suppléant.
Prestation de serment.

Le Conseil communal, suite à la démission de ses fonctions de Conseiller communal, présentée par Monsieur Arnold BAILLIEUX, procède à la vérification des pouvoirs du conseiller suppléant de la liste n°5 des Membres du Conseil communal élus le 8 octobre 2000.

- > Fixation du **montant des loyers des logements sis rue de la Ferme à Halanzy.**

Il s'agit de 2 logements d'insertion, les conditions sont fixées par la Région Wallonne.

- > Décision de principe de **doter l'aire multisports d'Aubange d'une toiture** (subsidée à 85%).

- > Décision de principe de faire dresser un projet d'aménagement de la **Place Verte et de la ruelle de la Poste à Athus.**

Concours d'architectes.

- > Décision de principe de faire dresser un projet pour la réfection des trottoirs, rue du Chalet à Halanzy.

Ce projet mixte impliquera l'intervention du MET au niveau de la route.

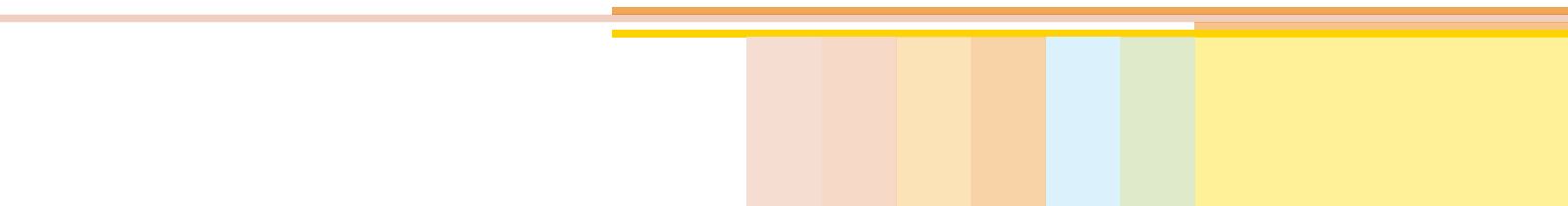
- > Approbation du projet de rénovation de l'**ancienne école de Battincourt.**

Façades et abords.

Architecte: Monsieur Pascal Sommeillier
Estimation: 93.815,51 € TVA comprise

Il s'agit de la maison du village de Battincourt gérée par l'ASBL «Odysée 1978». Les travaux intègrent la constitution d'un nouveau mur et le remplacement de la toiture du garage.







- > Approbation de la convention entre la commune et la S.A. Thomas et Piron dans le cadre de l'opération de **revitalisation urbaine à Athus – carrefour Grand-rue et rue de Rodange - Résidence Topaze.**

Cette convention ouvre la possibilité d'obtenir de la Région Wallonne des subsides pour aménager la rue de Rodange du pont jusqu'à la rue du Lavoir.

- > Approbation de l'avenant n°1 des travaux de construction de parkings pour le Tennis club de Halanzy.

Auteur du projet: L. Guelff
Coût: 222.803,01 € TVAc
Subsides: 101.720 €

- > Approbation du cahier spécial des charges en vue de l'acquisition de deux **véhicules triporteurs automobiles** pour le service des travaux.
- > Approbation du cahier spécial des charges en vue de l'acquisition de matériel **d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires** (dans le cadre de l'accueil extra-scolaire - subvention de 11.958 €.)

Achat de jeux à mettre à disposition des écoles.

SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004



- > Nouveau règlement communal concernant la **gestion des déchets**

Le projet de règlement peut être consulté en Commune.

- > Décision de principe de faire dresser un projet de **construction de garages à la rue Lang.**

Il s'agit d'un projet de dix garages à l'arrière de l'ancien magasin Nopri, Rue de Rodange.

- > Décision de principe de faire dresser un projet de rénovation de la salle polyvalente d'Aubange.

Remplacement du type de revêtement de sol et rafraîchissement des murs.

- > Décision de principe de faire dresser un projet de **rénovation de trottoirs dans le centre d'Aubange.**

La construction d'un carrefour giratoire comprend l'aménagement de trottoirs. Il s'agit ici de prolonger ces trottoirs dans les deux directions, Avenue de la Gare et Rue Perbal.



- > Décision de principe de faire dresser un projet d'amélioration du **réseau d'égouttage de Guerlange.**

La difficulté d'évacuer les eaux de ruissellement venant du bois peut provoquer des inondations dans les habitations.

- > Décision de principe de faire dresser un projet de construction d'un **mur de soutènement à l'angle de l'avenue des Chasseurs Ardennais et de la rue de Longeau.**

Montant de l'estimation: 54.207,95 €





- > Décision de principe de faire dresser un projet d'aménagement de la **pelouse d'honneur et des chemins environnant le cimetière d'Athus.**

Il s'agit de rendre à la pelouse d'honneur du cimetière d'Athus, toute la dignité due à la mémoire des victimes de la guerre, de poser une clôture et rétablir la qualité des allées.

- > Décision de principe de faire dresser un projet de **démolition de la dalle-toiture entre la morgue et la conciergerie du cimetière du Joli-Bois.**

Selon le rapport du bureau Havet, cette dalle est instable.

- > Décision de principe de faire dresser par architecte un **projet d'aménagement de la salle des conférences et de l'ancienne conciergerie de l'Hôtel de Ville.**

Souhait de voir le premier étage complètement revu en fonction des nouveaux besoins liés à l'informatique et dans un but de réaliser des économies d'énergie.

- > Décision de **vente des véhicules hors d'usage.**

Ce sont des véhicules attachés au service travaux qui ont plus de 10 ans d'âge et un kilométrage important.

- > Décision de principe de constituer un **fonds de pension pour mandataires communaux** – Cahier des charges.

- > **Création d'un comité de gestion du projet PALME** – Désignation de quatre représentants communaux.

Il s'agit du Bourgmestre F. Rits, de l'échevin des travaux M. Vandeninden, des conseillers Mme A. Ramelot et M. G. Schmidt.

PALME - Programme d'Actions Locales pour la Maîtrise de l'Energie : gestion de l'énergie des bâtiments communaux.

Ce programme sera géré par deux fonctionnaires communaux : M. Mirguet et M. Pires.

- > Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière sur les routes N88, N883, N88a et N804 de la Région Wallonne.

Avis à donner

N88 : Allongement de la zone 70 km/h en sortie d'Aubange afin d'englober le nouveau giratoire d'Aix-sur-Cloie.

N88 : Allongement de la zone 70 km/h en sortie d'Halanzy vers Aubange.

N88 : Suppression de panneaux à la sortie de Halanzy vers Musson.

N883 : Réduction de la zone 70 km/h avant le giratoire (rue de Longwy).

N88a : Création d'une zone 70 km/h dans la traversée du zoning d'Aubange.

N804 : Création d'une zone 70 km/h à l'approche du giratoire (rue de Longwy).

- > **Organisation de cours d'anglais** destinés aux élèves de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire des écoles situées sur la commune d'Aubange.

- > Décision de procéder à un **recrutement de Sapeurs Pompiers volontaires.**





➤ Le Projet d'itinéraire pédestre

Création d'un itinéraire dans la ville d'Athus pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite

Adjudication: 197.997,81 € TVA comprise
Aide de la Région Wallonne: 150.000 €
Entrepreneur: J. Detaille & Fils s.a.





> Service d'Accueil et de Prévention

Soucieux de répondre aux sollicitations de plus en plus fréquentes de la population, la Commune d'Aubange a obtenu des autorités fédérales les accords nécessaires à la mise en place d'un Dispositif Préventif concernant les problèmes de dépendances (alcool, drogues, médicaments...).



Le SAP est en activité depuis la fin 2002 et couvre les Communes d'Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger. Ce service public, actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendances est à l'initiative de nombreuses actions préventives.

Cette dynamique a mené, notamment en 2003, au développement du «Cycle d'information et de sensibilisation» toujours en cours actuellement (concours de dessins inter-écoles, exposition interactive «Accro moi non plus!», théâtre action, soirées débats...).

Ces initiatives ont permis de toucher près d'un millier d'élèves du secondaire ainsi que de nombreux parents et professionnels intéressés par le sujet.

Travaillant en toute confidentialité et dans le respect le plus strict de la vie privée, le SAP est donc à la disposition des jeunes mais aussi de leurs parents ou de toute autre personne confrontée à ce type de difficultés.

Le SAP s'attache principalement à:

- > Coordonner les initiatives en matière de **prévention des assuétudes** en développant un réseau de partenaires permettant de fournir l'aide nécessaire aux personnes concernées.
- > Assurer un service d'**informations spécifiques** destiné aux parents et aux jeunes.
- > Proposer, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur médico-social, un **travail de proximité** (suivi familial, soutien psychosocial individuel, orientation thérapeutique...) aux personnes dépendantes et à leurs proches.

Des permanences sont organisées à la MJC «Le Rallye», 35 rue du Centre à Athus:

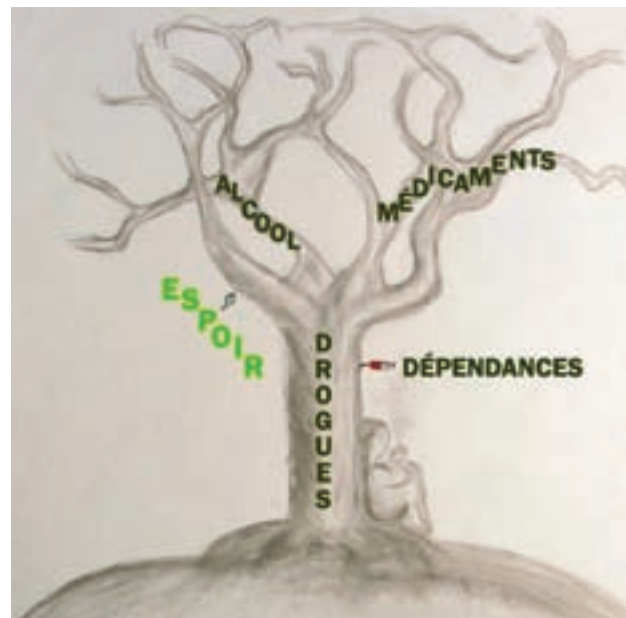
mardi de 10 à 13h.,
mercredi de 13 à 16h.,
jeudi de 16 à 19h.

(1er étage, sonnez SAP).

Renseignements Complémentaires

MICHAËL MATHIEU

Tél.: 063/ 38.87.16



> Le Collège des Bourgmestre et Echevins

M. FRANÇOIS RITS Bourgmestre

Police / Service incendie / Forêts / Urbanisme / Jeunesse / Personnel / Affaires générales

M. JEAN-PAUL DONDELINGER Premier échevin

Finances / Régie foncière / Marchés, foires / Sports et loisirs / Cultes /

M. ANDRE LAMBERT

Affaires sociales et familiales / Emploi, chômage, ALE / Santé publique / Logement / Environnement, propreté publique, déchets, espaces verts / Troisième âge / Transports, mobilité

Mme VERONIQUE BIORDI

Etat civil, population, élections / Commerces, industries, entreprises, économie / Marchés, foires / Cimetières

M. PIERRE VANDENINDEN

Travaux publics, voirie / Patrimoine, propriétés communales / Eau, égouttage / Agriculture, forêts, pêche / Energie / Cimetières

M. CHRISTIAN BINET

Enseignement / Information, relations publiques / Tourisme / Culture / Musées, bibliothèques et ludothèques

